



**CONSEIL MUNICIPAL
DE
FOUILLOUSE**

Compte Rendu de la séance en date du 20 février 2023

Étaient présents :

MM. AYACHE Serge, BARNEAUD Marc, BELET Jean-Patrice, Mmes CAPELLO Anne, GUISEPPI Claudine, et ROBIN Cindy, MM. WARIN Gérard, WAGNER Michel et SERRES Hugues.

Excusés :

REICHERT Daniel a donné son pouvoir à SERRES Hugues,
BARO Sophie a donné pouvoir à BELET Jean-Patrice.

Convocation du 13 février 2023

La séance présidée par Monsieur Serge AYACHE, Maire, s'est ouverte à 18h30.

Secrétaire de séance : CAPELLO Anne

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 12 décembre 2022 :
Approuvé à l'unanimité des présents.

❖ **Préparation du budget primitif**

Monsieur le Maire et **Monsieur Hugues Serres**, responsable de la commission finances, présentent au Conseil Municipal un compte rendu de la séance de travail du lundi 13 février.

L'ensemble du Grand Livre Comptable en dépenses et en recettes a été parcouru article par article et a fait l'objet d'information à chaque questionnement.

Ainsi, l'analyse de chaque poste de dépenses et de recettes a permis d'ajuster une évaluation pour l'élaboration du Budget Prévisionnel 2023 en ayant comme règle une gestion réaliste de l'évolution des coûts de fonctionnement et les limites de nos capacités de recettes.

❖ **Validation des Opérations d'Investissement 2023**

Lors du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 12 décembre 2022, Monsieur le Maire a listé un certain nombre de projets envisageables afin de nourrir la réflexion et d'envisager les demandes de subvention.

Le dossier de **Défense des risques d'incendie** avait été évalué comme prioritaire et le Conseil avait autorisé Monsieur le Maire à instruire une demande de subvention au titre de la DETR auprès des services de la Préfecture. Ce dossier a évolué depuis et a fait l'objet d'une analyse globale pour l'ensemble du territoire en déterminant un Schéma Communal de Défense Incendie.

Entre temps, le Fonds Vert a été mis en place par le gouvernement dont un des axes permet l'obtention de subvention dans le domaine précisément de la Défense Incendie.

Le dossier de **l'aménagement de la tranche 2 des jardins du belvédère**, programmé pour être réalisé en 2022, a dû être reporté à cette année, faute d'avoir obtenu l'arrêté de subvention de la Région Sud.

Le dossier « Aménagement du jardin de la place des Aires » a été **retenu**.

La mise en place **d'un grillage de séparation** entre la propriété Barbier et les jardins du belvédère a été **validé**.

Le sujet du **déplacement du monument aux morts** n'a pas été jugé comme prioritaire, mais en fonction des possibilités de subvention ce dossier pourra être réétudié.

L'acquisition **d'un bâtiment à usage de garage**, place des Aires, a été **inscrit** au budget d'investissement et fera l'objet d'actes administratifs.

Des travaux de **voiries communales** ont été évoqués sur deux secteurs de la commune : le chemin communal du col de Foureyssasse et la reprise de l'affaissement sur la route de Tournoux. L'enveloppe départementale n'a pas encore été répartie.

Nous sommes dans l'attente de devis comparatifs pour déterminer la priorité des chantiers à mener.

❖ **Délibération sur les demandes de subvention**

Demande de subvention dans le cadre de l'AXE 2 du Fonds Vert auprès de la Préfecture

Dans sa séance du 12 décembre 2022, dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, le Conseil Municipal a décidé d'inscrire comme prioritaire le projet de **Défense des risques d'incendie** sur l'ensemble du territoire de la commune au titre des investissements 2023 (Délibération 34-2022).

Le Conseil Municipal a ainsi autorisé Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2023 auprès de la Préfecture selon un budget prévisionnel de l'opération initiale estimée à 76 595,13 € HT. Le budget primitif n'ayant pas été adopté à ce jour, le Conseil Municipal se réserve le droit d'engager ce projet global sur un ou plusieurs exercices, selon les capacités d'investissements de la commune et la hauteur des subventions accordées.

Depuis, dans le cadre de la transition écologique, le gouvernement a mis en place le Fonds Vert dont un des axes est l'Adaptation des Territoires aux changements climatiques et notamment à la Prévention des risques d'Incendies.

Monsieur le Maire présente au Conseil le cadre de ce Fonds Vert et son axe 2 concernant la prévention des risques d'incendie et propose d'inscrire la commune dans cette démarche en parallèle à la demande en DETR et précise que le cumul des deux subventions ne pourra pas excéder 80 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

Autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre du Fonds Vert pour le projet de Défense des risques Incendie selon le Schéma Communal de Défenses des Risques d'Incendie présenté ce même jour en séance et validé par le Conseil.

❖ **Présentation et validation du Schéma Communal de Défenses des Risques Incendie**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Schéma de Défense des Risques Incendie sur l'ensemble du territoire de la commune.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil l'existence du réseau de bornes incendie déjà en place et les limites de leurs disponibilités en raison de la faiblesse de l'alimentation en terme de pression et de débit de certaines bornes.

Monsieur le Maire évoque les différentes réunions, sur le terrain, avec les services du SDIS, de la DDT, de l'ONF, du service de l'eau de l'Agglomération, avec les propriétaires fonciers concernés et les entreprises pour évaluer les besoins et les coûts et affiner la stratégie la plus adaptée. Il ressort que la mise en place d'un certain nombre de bâches à eau selon des volumes adaptés aux risques à défendre paraît être la solution la plus raisonnable.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil de valider le schéma présenté et qui a été acté favorablement par les services du SDIS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- **approuve** le schéma communal de Défense des risques d'incendie
- **valide** le principe d'installation de bâches à eau de différents volumes en

différents points du territoire de la commune selon ce schéma

- **autorise** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour leurs installations auprès des propriétaires fonciers concernés selon les disponibilités budgétaires votées à l'occasion du vote du budget.

❖ **Délégués du Tribunal**

Le 1^{er} février 2023, la présidente du Tribunal de Gap nous a adressé l'ordonnance de renouvellement des délégués de la commission de contrôle des listes électorales, en application de l'article L.19 du code électoral, il nous appartient de désigner un délégué ne faisant pas partie du Conseil Municipal. Mme GIUSEPPI prendra contact avec le Tribunal afin de connaître les modalités de cette désignation.

❖ **Questions diverses**

- Lors de sa visite sur la commune, M. GODINO, responsable de secteur ONF a souligné l'intérêt du projet de Défense des Risques d'Incendie et la nécessité de préserver notre patrimoine naturel.
- L'entreprise RICOH qui assure la maintenance de notre matériel d'impression et numérisation, nous a informé de l'évolution de ses conditions de service, à savoir la facturation des numérisations dont le nombre a considérablement augmenté avec la généralisation de la dématérialisation au détriment des copies papier. L'entreprise RICOH nous propose un forfait à 14,99 € comprenant la numérisation illimitée des documents, les copies papier et la maintenance de l'appareil. Cette formule est retenue.

La séance est levée à 21h00.

Le Maire,


Serge Ayache

